**L’indice de liberté civile**

La liberté civile est la liberté d’exercer ses droits tels que garantis par les lois du pays. Son indice sert à savoir si le pays en question est libre ou non. L’indice de liberté civile varie de 1 (libre) à 7 (non libre). Si celui est compris entre 1 et 2,5 alors le pays est considéré comme libre, s’il est compris entre 3 et 5 alors le pays est en partie libre, enfin s’il est compris entre 5,5 et 7 alors le pays n’est pas libre.

L’indice de liberté civile est évalué selon 15 indicateurs sous forme de questions, groupés en 4 grandes catégories :

* Liberté d’expression et de croyance (0-16 points)
  + Y a-t-il des médias libres et indépendants ?
  + Les individus sont-ils libres de pratiquer et d’exprimer leur foi religieuse ou leur incrédulité en public et en privé ?
  + Y a-t-il une liberté académique ? et le système éducatif est-il exempt d’endoctrinement politique étendu ?
  + Les individus sont-ils libres d’exprimer leurs opinions personnelles sur des sujets politiques ou d’autres sujets sensibles sans crainte de surveillance ou de représailles ?
* Droits associatifs et organisationnels (0-12 points)
  + Y a-t-il liberté de réunion ?
  + Y a-t-il une liberté pour les organisations non gouvernementales, en particulier celles qui œuvrent dans le domaine des droits de l’homme et de la gouvernance ?
  + Y a-t-il une liberté pour les syndicats et les organisations professionnelles ou syndicales similaires ?
* Règles de lois (0-16 points)
  + Y a-t-il une magistrature indépendante ?
  + L’application régulière de la loi prévaut-elle en matière civile et pénale ?
  + Y a-t-il une protection contre l’utilisation illégitime de la force physique et la liberté contre la guerre et les insurrections ?
  + Les lois, les politiques et les pratiques garantissent-elles l’égalité de traitement de divers segments de la population ?
* Autonomie personnelle et droits individuels (0-16 points)
  + Les individus jouissent-ils de la liberté de circulation, y compris la possibilité de changer de lieu de résidence, d’emploi ou d’éducation ?
  + Les particuliers sont-ils en mesure d’exercer leur droit de propriété et d’établir des entreprises privées sans ingérence indue de la part d’acteurs étatiques ou non étatiques ?
  + Les individus jouissent-ils de libertés sociales personnelles, y compris le choix du partenaire conjugal et la taille de la famille, la protection contre la violence familiale et le contrôle de l’apparence ?
  + Les individus jouissent-ils de l’égalité des chances et de la liberté d’exploitation économique ?

A la fin, une note allant de 1 à 7 avec 1 représentant le plus grand degré de liberté et 7 le plus petit degré de liberté est attribuée à un pays en fonction des scores totaux obtenus à la suite du questionnaire ci-dessus :

* Un score entre 53 et 60 (compris) 🡪 Degré de liberté = 1
* Un score entre 44 et 52 (compris) 🡪 Degré de liberté = 2
* Un score entre 35 et 43 (compris) 🡪 Degré de liberté = 3
* Un score entre 26 et 34 (compris) 🡪 Degré de liberté = 4
* Un score entre 17 et 25 (compris) 🡪 Degré de liberté = 5
* Un score entre 8 et 16 (compris) 🡪 Degré de liberté = 6
* Un score entre 0 et 7 (compris) 🡪 Degré de liberté = 7